

TARIFICATION 2023-2024



Contribution Famille

	Contribution	Cotisation MSA *	Photocopie	Demi-pension **		Internat	TOTAL Demi-pension		TOTAL Internat
				4 repas	5 repas		4 jours	5 jours	
2de GT / Bac Général (Première et Terminale)	415 €	50 €	30 €	1040 €	+150€	1 085 €	1 535 €	1 685€	2 620 €
Bac Techno STAV (Première et Terminale)	415 €	50 €	70 €	1040 €	+150€	1 085 €	1 575 €	1 725 €	2 660 €
Bac Pro Agroéquipement (Seconde, Première et Terminale)	535 €	50 €	70 €	935 €	+130€	980 €	1 590 €	1 720 €	2 570 €
Bac Pro SAPAT (Seconde, Première et Terminale)	415 €	50 €	70 €	935 €	+130€	980 €	1 470 €	1 600 €	2 450 €

*La participation à la cotisation Assurance Accident du travail MSA est obligatoire.

** DP 4 : repas lundi-mardi-jeudi-vendredi

DP 5 : repas lundi-mardi-mercredi (fin des cours à 11h55 et départ des bus à 12h40) jeudi-vendredi.

Les tarifs tiennent compte des déductions pour les périodes de stage pratique hors de l'établissement.

Une réduction de 50 % sur les frais de scolarité du plus jeune est accordée à partir du deuxième enfant scolarisé.

Suppléments

Adhésion à l'Association Culturelle de l'établissement 50 €

(Obligatoire pour les demi-pensionnaires inscrits en option et pour tous les internes)

(Réduction de 15 € **Licence Sportive UNSS** – carte jeune Région)

Site d'Excellence Sportive Moto

Encadrement et pratique 2 540 €

Week-ends Moto 1 140 €

Accueil le dimanche soir (hors petit déjeuner) 15 €

Section Sportive Moto

Moto du lycée (location) 875 €

Moto personnelle 610 €

Week-end Moto 190 €

Option Equitation

2 heures/semaine 670 €

Atelier (tarif variable selon le projet de l'élève- facturé en fin d'année)

Divers

Assurance scolaire (exonérée si une attestation d'assurance est fournie) 8 €

Transport avec bus privée du lycée :

Ligne secteur ruthénois (uniquement élèves internes) 84 €

Ligne Parisot (élèves internes) 50 €

Ligne Parisot (élèves demi-pensionnaires) 84 €

Modalité de règlement

Frais de dossiers (uniquement lors de la première inscription) 35 €

Acompte d'inscription

Externe	50 €
Demi-pensionnaire	150 €
Interne	250 €
Pour un élève inscrit en site d'excellence sportive moto	600 €
Pour un élève inscrit en section sportive moto	400 €

Premier prélèvement au 10 octobre

Montant identique à l'acompte d'inscription, selon la situation de l'élève

Facture annuelle établie aux vacances de la Toussaint

 (disponible sur Ecole Directe)

L'échéancier de prélèvement du 10 novembre au 10 juin sera indiqué au bas de votre facture.

Bourses (Ministère de l'Agriculture)

Voir sur le site : www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Les-aides-sociales

Les bourses seront demandées uniquement à partir du document fourni par notre établissement (Demande de bourse du Ministère de l'Agriculture).

Ce dossier devra être retourné à l'établissement avant le 15 septembre.

Il est étudié à l'entrée en classe de seconde. La décision d'attribution (ou de refus) est validée pour les 3 années, une révision sera possible pour les situations particulières (rejet, changement de situation, chômage, divorce, licenciement ...).

Bourse au mérite

Elle est attribuée uniquement aux élèves boursiers ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au DNB, sur présentation du relevé de notes.

Elle sera versée en complément des bourses et sera renouvelée les années suivantes (sauf redoublement).

Carte Jeune Région

Des aides sont octroyées par le Conseil Régional en faisant la demande sur le site :

<https://www.laregion.fr/-cartejeune->